

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1361/SG/CG chargeant M.Robert Ferry des études préalables pour la création et l'organisation d'un Musée du Territoire Français des Afars des Issas.

n° 72-1361/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
20 septembre 1968

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1972

Date du numéro
10 octobre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

___ M. Robert Ferry est chargé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, des études préalables pour la création et l'organisation d'un Musée du Territoire français des Afars et des Issas. Art. 2.— Ce musée sera notamment destiné à recueillir et à conserver tous les objets, échantillons ou témoignages divers se rapportant à la géologie, la zoologie, la botanique, la préhistoire, l'archéologie, l'ethnologie, l'histoire et la géographie, et les sciences appliquées. Art. 3.— M. Robert Ferry relèvera pour ces études de la Présidence du Conseil de Gouvernement, à qui il remettra tous rapports ou projets utiles. Il est autorisé à correspondre directement, à cet effet, avec toutes autorités et services dans le Territoire, ainsi qu'avec des représentants scientifiques qualifiés, français ou étrangers.